

DÉCLARATION LIMINAIRE CSAL Formation Spécialisée du 22 avril 2026

Le 10 mars 2026, la cour administrative d'appel de Toulouse a rendu un arrêt qui reconnaît le suicide d'une agente des Finances publiques en 2017 survenu à son domicile alors qu'elle était en congés de maladie, comme imputable au service.

La Directrice Générale a indiqué que la DG n'allait pas se pourvoir, rendant le jugement définitif.

La justice vient donc de reconnaître qu'un suicide survenu en 2017 était imputable au travail, contrairement à la version du ministère.

Les suicides ou tentatives se multiplient, cela doit cesser impérativement. Malheureusement, et quelqu'en-soi(en)t la(es) cause-s, nous n'en prenons pas le chemin, car nous avons déjà connaissance depuis début 2026 de plusieurs actes suicidaires

Nous souhaitons sans doute tous à cette table que cela n'arrive plus jamais.

Nous souhaitons sans doute tous que les conditions de travail soient correctes, le management non toxique, et les rémunérations au niveau des exigences.

Mais il y a les paroles et les actes.

Ainsi, hasard du calendrier, le 04 mars, la DG a fait le choix de procéder à une récupération d'indus auprès de milliers d'agents réclamant parfois plusieurs milliers d'euros payés par erreur suite à une mauvaise gestion de la part de ses services.

Est-ce bien raisonnable ?

Alors que les suppressions d'emplois continuent, **n'y avait-il pas mieux à faire ?**

Alors que le gel du point d'indice saigne les fonctionnaires en période d'inflation continue et d'explosion du prix des carburants, alors que la baisse de l'indemnisation des arrêts maladies empêche les collègues qui en ont besoin de s'arrêter, **avait-on besoin de ce geste d'amour supplémentaire ?**

La section CGT souhaite ici apporter son soutien aux agents victimes de la défaillance de l'administration, et rappelle l'importance d'une rémunération fiabilisée par des services de paye en qui l'on puisse avoir confiance.

A tous ces éléments, nous pouvons ajouter la gestion drastique des frais de déplacement, les problèmes de régularisation des cotisations de prévoyance, des applicatifs fonctionnant de manière aléatoire, une RGP de plus en plus anxiogène ... Liste aléatoire et non exhaustive des sujets que nous soulevons à longueur d'années.

Les questions budgétaires étant le sujet essentiel de l'ordre du jour de cette FS, nous avons repris les grandes lignes de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026 ou il était écrit dans son préambule

« La préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers (MEF). Celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une

politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants, élaborée avec les directions et concertée avec les organisations syndicales. Cette politique repose sur un réseau d'acteurs ministériels et sur un budget dédié. »

L'intention est louable, dommage que ça ne reste trop souvent que des mots.

Pour la CGT Finances publiques 47, ce document illustre surtout le décalage croissant entre un affichage très outillé et la réalité d'une dégradation des conditions de travail que vivent les agents sur le terrain. Les collègues ne se sentent ni entendus, ni protégés, et les représentants du personnel sont de plus en plus cantonnés à un rôle de figurant.

Nous aurions souhaité voir inscrit à l'ordre du jour de cette instance, un bilan intermédiaire 2025 de l'application locale de la note d'orientations ministérielles «Santé, sécurité et conditions de travail»(SSCT). En effet :

- Où en sommes nous des plans, des guides, des kits, des campagnes et des formations, de la densification du réseau d'acteurs de prévention ?
- Avons-nous pu mesurer l'impact des restructurations permanentes (NRP, transferts de missions), sous-effectifs, intensification des charges, injonctions contradictoires, management par les chiffres, perte de sens du travail sur la santé des agents ?
- les dispositifs d'écoute, les plates-formes téléphoniques, les psychologues, le secourisme en santé mentale, les webinaires et e-learning ont-ils permis de diminuer les arrêts de travail, les dépressions, burn-out des agents à la DDFIP 47 ?
- les risques psychosociaux sont traités par des indicateurs et des fiches, mais quasiment jamais reliés aux choix budgétaires et organisationnels imposés au ministère, alors même que ces choix sont au cœur des alertes syndicales. Pourquoi ?

Le document parle d'« associer » les formations spécialisées et les représentant·es du personnel aux orientations SSCT et à la diffusion des outils.

Alors, pourquoi ne donne t-on pas un réel pouvoir d'intervention à nos instances sur les projets structurants (réorganisations, fermetures, restructurations de services, nouveaux espaces de travail, télétravail structurant).

Pourquoi passe t-on outre les avis négatifs et alertes des représentants du personnel ?

Vous posez des intentions, sans moyens contraignants, ni financement à la hauteur.

Nous constatons que les "pénuries" de médecins de prévention, d'assistant de services sociaux persistent, que les formations spécialisées manquent encore de leviers réels et que **la prévention primaire reste trop souvent un affichage.**

Pour la CGT Finances publiques 47, une véritable politique de santé, sécurité et conditions de travail doit passer par :

- Des engagements chiffrés de recrutements et de moyens pour la prévention ;
- la reconnaissance du rôle déterminant des restructurations et des politiques d'objectifs dans la dégradation des conditions de travail ;
- Une action réelle sur l'organisation du travail, pas seulement sur l'adaptation des agents
- une remise en question des modes de management fondés sur l'individualisation des performances ;
- Le renforcement des droits d'intervention des représentants du personnel ;
- La reconnaissance entière des risques psychosociaux et de l'usure professionnelle ;
- La responsabilisation réelle de l'employeur public en matière de prévention primaire.
- La remise en place de CHSCT de plein exercice.